

2.11 La vie lycéenne

L'ESSENTIEL

- Avec la réforme du lycée, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) devient une instance de dialogue avec les lycéens plus visible et plus dynamique.
- À partir de 2011-2012, dans chaque lycée, les représentants lycéens au CVL sont renouvelés par moitié tous les ans, au plus tard la 7^e semaine après la rentrée.
- Les lycéens qui veulent s'engager dans leur établissement disposent maintenant de ressources pratiques.
- Les élèves peuvent désormais assumer des responsabilités associatives dès seize ans.

➤ Élections : renouvellement partiel des CVL dans chaque lycée

Du 17 au 21 octobre 2011, les lycéens renouvellent la **moitié de leurs 10 représentants** au CVL de leur établissement.

Dans chaque lycée public, le **CVL** doit être **consulté, avant chaque réunion du conseil d'administration**, pour prendre en compte la parole des élèves sur :

- l'organisation du temps scolaire ;
- l'accompagnement personnalisé ;
- les modifications du règlement intérieur de l'établissement ;
- les dispositifs de changement d'orientation ;
- l'internat et les questions de restauration...

Ces **élections** se déroulent pendant la semaine de l'engagement bénévole et volontaire, lancée dans le cadre de **l'Année européenne du bénévolat et du volontariat**.

➤ Encourager la participation des élèves à la vie de leur établissement : outils en ligne

Le site de la vie lycéenne propose un **guide de l'élú lycéen**. Également diffusé dans les établissements, ce guide explique le fonctionnement des instances de la vie lycéenne et propose une boîte à outils aux lycéens qui y représentent leurs camarades.

education.gouv.fr/vie-lyceenne

Au premier trimestre 2011-2012, un **guide de l'engagement au lycée** sera également mis en ligne, pour aider et encourager les élèves à prendre des responsabilités dans leur lycée (créer une Maison des lycéens, participer à Ciné-lycée ou à l'association sportive...).

Le droit d'association est plus clair et les élèves peuvent assumer des responsabilités associatives dès seize ans. Cette mesure permet le développement des **Maisons des lycéens (MDL)** dont les élèves assureront la direction.

CHIFFRES CLÉS

LA VIE LYCÉENNE EN CHIFFRES (2010-2011)

600 000 lycéens ont voté pour leurs représentants aux CVL au mois d'octobre 2010.

Près de 50 000 lycéens exercent un mandat représentatif dans un CVL.